



+ 338 % + 197 % + 110 %

SDIS

APA

RMI

>> Les conseillers généraux lors du vote du budget 2006.

# Comment l'Etat pèse sur le budget des Départements

90 % des dépenses des Départements leur sont imposées : c'est le constat d'une étude de l'Assemblée des départements de France, association qui regroupe les 99 conseils généraux.

Chaque année, les 58 conseillers généraux de l'Isère votent un budget qui a un impact direct et concret sur la qualité de vie d'un million d'Isérois. Mais d'année en année, la marge de manœuvre dont ils disposent se rétrécit comme peau de chagrin. C'est ce que montre une étude de l'Assemblée des départements de France (ADF), passant au crible les dépenses de 23 Départements et leur évolution depuis 2001. L'ADF évalue à 90 % l'augmentation des dépenses liées à des décisions

nationales, comme les effets de la décentralisation, ou de la conjoncture socio-économique (augmentation du nombre de RMistes et des familles en difficulté, vieillissement de la population...). Cette étude souligne aussi la part croissante des dépenses d'aide sociale dans ces dépenses « subies » sur lesquelles les collectivités locales n'ont aucune prise : entre l'APA, l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et le RMI, ces charges ont augmenté de près

de 30 % par an entre 2001 et 2004. Cette montée en flèche des dépenses de solidarité n'est certes que le reflet de la situation socio-économique du pays et de l'évolution démographique. Le problème, c'est que l'Etat, selon l'ADF, se décharge de plus en plus sur les conseils généraux de nouvelles compétences sans lui donner les moyens de les assumer : RMI, routes nationales, personnels techniques, ouvriers et de service (Tos) des collèges, fonds d'aide aux jeunes, nouvelle prestation de compensation du handicap (PCH)... Pour Gérald Eudeline, vice-président du Conseil général de l'Isère chargé des finances, cette étude nationale ne fait que confirmer l'analyse faite localement et qui a conduit cette année à la décision d'augmenter modérément la fiscalité départementale. En 2006, l'Isère s'est ainsi vue imposer 30 millions d'euros de coûts de fonctionnement supplémentaires non compensés par l'Etat. Il n'empêche que le Conseil général de l'Isère, fort de son dynamisme économique et de sa vitalité démographique, a fait le choix de finances saines et maîtrisées. Outre une ri-

**L'Isère, 8<sup>e</sup> département de France métropolitaine**

Avec un budget de 1,2 milliard en 2006 pour 1 million d'habitants, l'Isère est le 8<sup>e</sup> département français métropolitain par son budget et le 14<sup>e</sup> en population.

gueur de gestion, il a aussi entrepris plusieurs réformes d'importance : aides à l'économie, transports départementaux, politiques de l'eau et d'aide aux communes. Cette dernière réforme, qui a fait l'objet d'une concertation approfondie avec l'Association des maires et adjoints de l'Isère, permettra au Conseil général de poursuivre son effort financier en faveur des communes, tout en donnant aux élus une visibilité accrue sur leurs capacités d'investissements. L'aide globale du Conseil général aux communes devrait atteindre 58 millions en 2006, sans compter les crédits alloués au titre du fond de péréquation de la Taxe Professionnelle. « Notre collectivité n'a pas vocation à devenir un guichet ni un simple gestionnaire, mais veut jouer son rôle de moteur pour faire avancer l'Isère », déclarait récemment André Vallini. A l'heure où l'Etat réduit les impôts sur la fortune et réforme la taxe professionnelle, les collectivités locales vont devoir ferrailer pour ne pas voir la totalité de leur budget sous tutelle ! ■

Véronique Granger

**Les charges qui ont le plus fortement augmenté en Isère**

	2000	2002	2004	2006
<b>SDIS</b> (service départemental d'incendie et de secours)	13 M€			44 M€
<b>Personnel</b>	63 M€			108 M€
<b>APA</b> (allocation personnalisée autonomie)	37 M€			73 M€
<b>RMI</b> (revenu minimum d'insertion)	59 M€			65 M€
<b>PCH</b> (prestation compensatoire du handicap)				23 M€

Illustration : © B. Fouquet